

# LA JEUNESSE FACE A L'URBANISATION ACCÉLÉRÉE EN CÔTE D'IVOIRE <sup>(1)</sup>

Abdou TOURÉ

Sociologue ORSTOM, Centre de Petit Bassam, Abidjan, Côte d'Ivoire

## RÉSUMÉ

*Pouvoirs publics et chercheurs oublient souvent la jeunesse analphabète qui reste en milieu rural. Or l'alphabétisation et la scolarisation véhiculent le modèle urbain et forgent des attitudes et opinions qui font des jeunes ruraux ivoiriens des inadaptés à leur propre environnement. Malgré les freins mis à l'exode rural et les incitations à retourner à la terre, les jeunes urbanisés viennent alimenter la population des délinquants, à moins qu'ils ne saisissent l'opportunité d'exercer de petits métiers de la rue qui se révèlent lucratifs. Les jeunes scolaires et les étudiants bénéficient au contraire de toute la sollicitude des pouvoirs publics qui y puisent les forces militantes dont ils ont besoin.*

MOTS-CLÉS : Jeunesse — Urbanisation — Exode rural — Scolarisation — Déscolarisation — Délinquance — Petits métiers.

## ABSTRACT

### THE YOUNG POPULATION FACED WITH THE RAPID URBANIZATION IN THE IVORY COAST

*The public authorities and the researchers often pay no attention to the illiterate young people who remain in the rural zone. However, the urban pattern is conveyed by literacy and school attendance which conjure up behaviours and opinions, making the young rural people of the Ivory Coast unsuited to their own environment. Despite the limits set to the rural exodus and the incentives to return to the countryside, the young urban people increase the delinquent population, unless they seize the opportunity to perform some petty handicraft which prove to be lucrative. On the contrary, the public authorities are regardful of the young pupils and the students for they find in them the militants they need.*

KEY WORDS : Young population — Urbanization — Rural exodus — School attendance — School leaving — Delinquency — Petty handicraft.

## Introduction

« Il n'est pas un acte important de notre politique de développement qui ne procède du souci de faire de la jeunesse ivoirienne une partie prenante de ce développement et qui ne tente de répondre à la nécessité de l'y intégrer comme un de ses moteurs », déclarait le Président de la République F. HOUPHOUËT-

BOIGNY, le 27 avril 1975 à la Journée du Civisme (2). Joignant l'acte à la parole, le gouvernement ivoirien consacrait pour l'année 1976-1977 32,65 % du BSIE (Budget Spécial d'Investissement et d'Équipement) à l'éducation et à la formation de la jeunesse. Aujourd'hui ce pourcentage avoisine les 40 % contre un quart seulement dans la plupart des autres pays d'Afrique. N'allons pas conclure pour cela, que la jeu-

(1) Communication présentée au Séminaire sur la jeunesse, la population et le développement dans le Tiers monde organisé par le CEDOR à Bucarest (Roumanie), 18-22 juin 1984.

(2) Voir F. HOUPHOUËT-BOIGNY, Textes de référence, Abidjan, Éditions Fraternité-Hebdo, 1980 : 89.

nesse ivoirienne ne connaît aucune difficulté compte tenu de cette assistance de l'État; tout est relatif!

Mais peut-on parler de la « jeunesse » de manière indifférenciée? Les différenciations socio-économiques toujours plus importantes en Côte d'Ivoire aussi bien en zone rurale que dans les villes, mais surtout dans les villes, nous conduisent nécessairement à une analyse qui en tienne compte.

Si la jeunesse est insaisissable par le fait qu'elle est un passage dont on ne peut fixer les limites qu'arbitrairement, contrairement à la vieillesse qui peut être considérée comme un état parce qu'on y entre pour ne plus en sortir, alors il devient plus aisé d'abandonner le substantif pour ne retenir que le qualificatif « jeune ». De quel droit les individus âgés de 15 à 34 ans seulement seraient-ils jeunes? Comment classer la fille de 13 ans qui, tous les matins, sillonne les rues de la ville, chargée d'un éventaire rempli de fruits (oranges, mangues, etc.) qu'elle propose aux passants pour gagner un peu d'argent afin d'aider maman à la nourrir demain? Et ce monsieur de 38 ans qui manifeste une joie de vivre et un dynamisme débordants? Aurait-il déjà franchi les limites de la jeunesse? S'il est Occidental, c'est-à-dire peureux de vieillir, vous ne l'en convaincrez pas! Si, par contre, il est africain et que son fils âgé de 15 ans l'appelle déjà « le vieux » en signe de respect, alors vous aurez raison.

La délimitation arbitraire de l'âge du jeune entre 15 et 34 ans qu'entérinent la plupart des démographes et autres chercheurs, est à la base de toutes les classifications de la population par âge. Ainsi, pour la Côte d'Ivoire, nous apprenons que, suivant le critère sélectif de 15 à 34 ans, les jeunes ivoiriens et étrangers représentent 31 % de la population totale; les jeunes ivoiriens proprement dits représentant 21 % (1). Si, à ce pourcentage, nous ajoutons les 47 % d'ivoiriens de moins de 15 ans, nous pouvons conclure à l'extrême jeunesse de la population totale qui ne recèle que 4 % de plus de 60 ans.

La croissance démographique est si rapide que de 1920 à 1992 la population aura connu trois doublements : le premier de 1920 à 1955, soit 35 ans d'intervalle; le second de 1955 à 1975, soit 20 ans, et le troisième de 1975 à 1992 soit 17 ans d'intervalle! Le taux d'accroissement naturel est de 3,1 % (2). L'exode rural et l'immigration étrangère qui touchent essentiellement les jeunes, nous donnent comme taux moyen d'accroissement annuel 11 % de 1955 à 1965, puis 8 et 9 % ensuite. Les 66 agglomérations urbaines retenues pour le Recensement Général

de la Population de 1975 connaissent chacune une croissance rapide. Mais Abidjan qui regroupe l'essentiel des activités de commerce, d'industrie et de service, abrite à elle seule 21 % de la population totale soit 2 millions d'habitants en 1983; et 51 % de la population urbaine qui dépassera la population rurale dans les six années à venir (1985-1990).

L'urbanisation rapide à laquelle nous assistons, pose d'énormes problèmes à la population jeune que nous avons divisée en quatre grands groupes dans cette étude : 1 - Les jeunes ruraux analphabètes confrontés au problème de terre et de droit d'aînesse, se sentent moins armés pour répondre à l'appel de la ville dont les modèles culturels supplantent ceux du village; 2 - Les jeunes ruraux lettrés dont la plupart sont des candidats au départ pour la ville; 3 - Les jeunes privilégiés qui sont les étudiants et jeunes cadres vivant en ville; enfin 4 - Les jeunes citadins démunis, analphabètes ou déscolarisés, chômeurs ou exerçant des petits métiers. Ces quatre groupes nous permettront peut-être de cerner l'essentiel des difficultés auxquelles se heurtent quotidiennement les jeunes ivoiriens et étrangers.

## 1. Les jeunes analphabètes

### DE LA TERRE À LA TERRE

Que l'État s'intéresse à la jeunesse, c'est l'évidence même, mais il y a jeunesse et jeunesse, et l'État, cet arbitre injuste, a ses préférés : une partie seulement de ceux qui habitent la ville, loin des villages!

Que l'État s'intéresse aux paysans, c'est incontestable, mais la paysannerie est-elle, aux yeux de l'État, différenciée dans sa structure par âge? Non, la jeunesse rurale est confondue dans la population rurale sans que l'on s'en préoccupe en tant que groupe spécifique et autonome. Autonome? La vie au village favorise-t-elle cette autonomie qui signifie liberté, indépendance? La communauté villageoise prône au contraire la soumission et la subordination des jeunes par rapport aux adultes et aux vieux, gardiens de l'ordre et des traditions.

Quand les classes d'âge ou les sociétés d'initiation très hiérarchisées ont fixé le rôle et la fonction de chacun, c'est peine perdue que d'espérer pouvoir s'écarter de cette voie balisée : les jeunes doivent attendre leur tour, mais jeunesse n'est pas synonyme de patience, surtout quand elle est quotidiennement sollicitée par la ville dont les médias diffusent abondamment les modèles culturels et normes de conduite.

(1) Cf. situation démographique de la jeunesse en Côte d'Ivoire. (Population âgée de 15 à 34 ans). (Données de l'Enquête à Passages Répétés, 1978). Direction de la Statistique.

(2) Voir Population de la Côte d'Ivoire. Analyse des données démographiques disponibles. Direction de la Statistique, Abidjan, 1984 : 15.

TABLEAU I

Évolution de la population selon le milieu d'habitat, de 1920 à 1983

Dates	URBAIN		RURAL		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1920	25 000 (1)	1,6	1 515 000	98,4	1 540 000	100,0
1955	330 000 (2)	12,9	2 210 000	87,1	2 540 000	100,0
1965	980 000 (3)	24,5	3 020 000	75,5	4 000 000	100,0
1975	2 146 000 (4)	32,0	4 563 000	68,0	6 709 000	100,0
1983	3 950 000 (4)	42,5	5 350 000	57,5	9 300 000	100,0

(1) Grand-Bassam et Abidjan dépassent 5 000 habitants.

(2) L'urbain est composé d'Abidjan, Bouaké, 10 villes de 5 à 15 000 habitants et de 14 villes de 3 à 5 000 habitants.

(3) L'urbain est composé des villes de plus de 10 000 habitants (Centres urbains) et des villes de 5 à 10 000 habitants et des chefs-lieux (Centres semi-urbains).

(4) Définition du Recensement Général de la Population de 1975.

Source : Population de la Côte d'Ivoire (Direction de la Statistique), Abidjan, 1984 : 24.

Une étude sur les paysans ivoiriens montre que la grande majorité écoute la radio : 71 % d'analphabètes et 82 % de jeunes (1), tandis qu'une autre met l'accent sur l'impact de ce moyen d'information (2).

En Côte d'Ivoire, l'urbanisation accélérée qui impose la ville comme modèle, s'accommode mal du mythe paysan dont on fait un grand usage à travers les discours officiels sans grand résultat. Le « brave paysan » sur qui repose le développement du pays, ne bénéficie pas encore, malgré quelques révérences spectaculaires (3), de la considération due à son rang dans la production des richesses nationales ; parce que le village, c'est autre chose que la ville (4), et la ville s'accroît régulièrement au détriment du village.

Le tableau I qui permet de visualiser la régression constante de la population rurale en faveur des villes toujours attractives, doit être complété par le tableau II qui offre plus d'éléments sur la croissance urbaine.

Ainsi les chiffres des deux dernières années de référence (1985 et 1990) sur ce tableau nous permet-

tront de compléter le premier tableau et de tirer la conclusion suivante : si en 1985 la part de la population urbaine dans la population totale a atteint 47,3 % au lieu de 42,5 % en 1983, c'est que le pourcentage de la population rurale pour la même année (1985) est tombé à 52,7 %. Les cinq années qui séparent 1985 de 1990 seront l'occasion, pour la première fois dans l'histoire de la Côte d'Ivoire, de la prépondérance numérique de la population urbaine qui atteindra 6 897 000 habitants, soit 54,9 % de la population totale, ce qui ramènera à 45,1 % la population rurale en baisse constante.

Une des conséquences immédiates de cette baisse qui va de pair avec le vieillissement de cette population victime de l'exode rural, est l'accroissement de la demande de produits vivriers en ville où l'on ne cultive pas la terre. L'État s'en inquiète, et le Ministre du Développement rural remarque : « *Le départ des jeunes vers la ville est (...) doublement grave : d'un côté il diminue la production agricole et vivrière, de l'autre il augmente le nombre de consommateurs urbains, beaucoup plus exigeants en qualité*

(1) Opinions et attitudes des paysans ivoiriens face au développement. Ministère du Plan/Institut d'Ethno-sociologie (Université d'Abidjan), juin 1972, vol. 3 : 183.

(2) Sylvie COHEN, La radio et les paysans. Évaluation qualitative de l'impact de la radio auprès de la population rurale, Ministère de l'Information, Abidjan, décembre 1980.

(3) Samedi 17 décembre 1983, soit dix jours après la fête anniversaire de l'Indépendance nationale, le Président de la République devait honorer les paysans de Côte d'Ivoire en recevant à déjeuner durant deux heures, leurs représentants ainsi que les chefs des villages qui ont occupé des rangs honorables tout au long des compétitions de la Coupe Nationale du Progrès. Voir *Fraternité-Matin* du 19/12/83 : 10 et 11.

Samedi 12 mai 1984 les paysans étaient encore présents aux côtés du chef de l'État à la fête campus 84 organisée par les Étudiants à l'Université. Enfin une phrase du Président revient souvent dans les médias aujourd'hui : « Ils (les paysans) ont été longtemps à la tâche, il est temps qu'ils soient à l'honneur ».

(4) Voir notre contribution, Abdou TOURÉ, « Paysans et fonctionnaires devant la culture et l'État », in *État et Bourgeoisie en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, 1982.

TABLEAU II  
Croissance de la population urbaine de 1921 à 1990

Année	Population urbaine	Part de la population urbaine dans la population totale	Période	Taux d'accroissement annuel moyen
1921	32 000	2,1 %	1921-1932	4,6 %
1932	50 000	2,9 %	1932-1948	8,0 %
1948	186 000	8,9 %	1948-1955	8,5 %
1955	330 000	12,9 %	1954-1965	11,5 %
1958	493 000	15,4 %	-	-
1965	980 000	24,5 %	1965-1975	8,1 %
1975	2 146 300	32,0 %	1975-1980	8,8 %
1978	2 740 956	36,4 %	-	-
1980	3 272 000	39,6 %	1980-1985	8,0 %
1983	3 950 000	42,5 %	-	-
1985	4 815 000	47,3 %	1985-1990	7,5 %
1990	6 897 000	54,9 %	-	-

Source: Population de la Côte d'Ivoire : 29.

et en quantité » (1). Cette préoccupation a conduit les responsables politiques à dresser un tableau qui met en évidence le nombre de plus en plus croissant de citadins que doit nourrir chaque paysan dans l'optique de l'autosuffisance alimentaire.

En effet, *Le livre vert de l'autosuffisance alimentaire* (2) offre à notre appréciation le tableau III (p. 13).

Si en 1965 chaque paysan nourrissait 33 citadins, en 1990 chacun aura à déployer quatre fois plus d'effort parce que le nombre de bouches qu'il devra nourrir par son travail est passé à 122. Mais quelle conclusion tirent de ce tableau les auteurs du livre vert? Plutôt que de proposer des moyens pour juguler l'exode rural en prenant pour cibles les jeunes ruraux qui en sont les victimes, ils mettent l'accent, en priorité, sur les techniques culturales; ainsi donc, peut-on lire au bas de ce tableau : « ... l'on constate qu'un agriculteur devra nourrir en 1990 deux fois plus de citadins qu'il ne le faisait en 1980, ce qui est impossible avec les techniques culturales telles que nous les avons décrites plus haut ». Conclusion immédiate : « La modernisation des techniques de production par l'amélioration de l'agriculture traditionnelle, l'introduction de la mécanisation et de la motorisation » (p. 15) s'imposent à leur esprit. Mais le vieillissement de la population rurale favorise-t-il cette modernisation? Selon le Recensement Général de la Population, en 1975, 47 % d'Ivoiriens de 15

TABLEAU III

Prise en compte des citadins par les ruraux					
PC =	1965	1975	1980	1985	1990
	33	47	65	90	122

à 59 ans résidaient en zone rurale contre 53 % en ville; en 1985 les chiffres seront plus inquiétants puisqu'en 1975 la population totale était rurale à 68 % et urbaine à 32 %, alors que dix ans plus tard, elle ne sera rurale qu'à 52,7 % et urbaine à 47,3 %.

Ce départ massif des jeunes est heureusement presque compensé par l'arrivée d'étrangers : 62 % de non-ivoiriens âgés de 15 à 59 ans résidaient en zone rurale en 1975! Malgré cela les villages se vident.

Sans proposer de solution contre l'exode rural, les auteurs du Livre Vert se contentent de s'en inquiéter avant de détourner l'attention du lecteur vers d'autres solutions : « Mais ce qui est plus inquiétant encore, c'est que la population agricole vieillit du fait du taux élevé de la scolarisation et surtout de l'exode rural. Ce phénomène touche en particulier la tranche jeune de la population rurale, c'est-à-dire celle qui est encore capable de s'adapter à de nouvelles conditions de vie y compris l'apprentis-

(1) Cf. *Fraternité-Matin* du 7 mai 1984 : 4.

(2) Ce livre conçu par les techniciens de plusieurs ministères, a été édité par *Fraternité-Hebdo*, Abidjan, 1981.

sage d'un nouveau métier. Par ailleurs, les jeunes déscolarisés répugnent à retourner au village pour s'adonner au travail de la terre. Ne restent donc à la campagne que des personnes âgées, ayant perdu une grande partie de leur potentiel de travail et souvent fortement attachées aux coutumes et usages ancestraux, toutes choses peu favorables à la modernisation agricole » (*op. cit.*, p. 13). On ne s'intéresse qu'à ceux qui font problème en partant, on oublie ceux qui ont décidé de demeurer au village : « Ne restent donc à la campagne que des personnes âgées » comme si n'existaient pas les jeunes ruraux victimes d'être obéissants des normes de conduite villageoises. Cette négligence et cet oubli des jeunes ruraux se lisent dans *Fraternité-Matin* du 7 mai 1984 qui titre : « Jeunes ruraux : la pénurie des terres, un obstacle à l'installation » alors qu'il y est question de jeunes citadins candidats au retour à la terre. Seuls ces derniers retiennent l'attention du gouvernement pour la raison simple qu'en ville ils peuvent être à l'origine de troubles sociaux, et qu'au village ils seront, paraît-il, porteurs de progrès et de modernisation (1). La jeunesse qui va réaliser l'autosuffisance alimentaire pour le salut des Ivoiriens, c'est la jeunesse urbaine démunie, sans emploi et déjà inadaptée à la vie au village. C'est sur elle et non sur la jeunesse déjà rurale, que sont fondés les espoirs du gouvernement qui l'incite à retourner à la terre. Dans ces conditions, les Ivoiriens devraient craindre pour leur salut, car le retour n'est pas évident (2)!

La dégradation de la situation financière des zones rurales s'accroît depuis l'Indépendance : si en 1960 la part du revenu intérieur qui lui était affectée était de 52 %, en 1975 celle-ci chutait à 33 % (3). Le Plan Quinquennal 1976-1980 n'avait prévu que 13 % de l'investissement global pour le monde rural (216 milliards pour les actions agricoles sur un total de 1 591 milliards). Quand on sait que le développement de la Côte d'Ivoire repose, pour l'essentiel, sur les paysans, on comprend mieux que les jeunes ruraux, même analphabètes songent de plus en plus à abandonner la terre. Leur situation qui est insépa-

rable de la situation générale de la population rurale, peut se résumer en ces quelques points.

1 - Le village leur offre peu de chance de réussite, l'horizon leur semble sans promesse positive. C'est ce qui ressort de quelques enquêtes réalisées en zone rurale auprès des jeunes paysans (4).

2 - Ils ne sont pas maîtres de la terre et doivent travailler durement à l'ombre de leurs aînés ou parents. Ils doivent donc attendre la vieillesse ou la mort du père (ou de l'oncle maternel dans les sociétés matrilineaires où l'on hérite non pas du père mais de l'oncle maternel) pour espérer devenir maître de l'exploitation familiale. L'âge des grands planteurs varie généralement entre 45 et 70 ans comme l'ont bien montré J. M. GASTELLU et S. AFFOU YAPI (5), et *Fraternité-Matin* en témoigne dans sa livraison du 16 mai 1984 en présentant « les quatre grands planteurs qui ont fait la prospérité de la sous-préfecture de Niablé », à savoir Sansan Kouao, 48 ans, exploite 163 hectares; Yao fils Pascal, 46 ans, exploite 95 hectares; Kouassi N'groma, âge non indiqué, mais la photo indique qu'il est loin d'être jeune, exploite 82 hectares; et Kouamé Bédiakon, 50 ans, exploite 73 hectares.

3 - Le modèle urbain les hante quotidiennement parce que le fruit de leur travail est investi dans les villes pour le bonheur des citadins, pourquoi n'iraient-ils pas en jouir eux-aussi? Aussi voit-on les jeunes céder à la démangeaison du départ, souvent avec l'assentiment des parents qui pensent en tirer quelques bénéfices. A la question suivante posée à des paysans : souhaitez-vous que vos enfants quittent le village? 63 % répondent « oui », 27 % disent « non » et 10 % « ça dépend ». Pour ceux qui consentent au départ de leurs enfants, on note deux raisons majeures; d'abord « on trouve du travail en ville », ensuite « l'instruction est incompatible avec la vie au village » (6). Quant à ceux qui n'ont pas d'instruction, ils ont quelques scrupules à risquer l'aventure urbaine; leurs arguments sont : « Je préfère cultiver car je ne connais pas d'autre

(1) Le livre vert reconnaît, en référence à l'expérience de Yabra (voir § 4) que les jeunes citadins retournés à la terre ont « tendance à se comporter plus en ouvriers agricoles qu'en véritables propriétaires terriens » : 80.

(2) Nous en parlerons au § 4.

(3) Les 52 % affectés aux paysans sur le revenu intérieur en 1960 s'expliquent par la volonté du Président qui déclarait le 30 avril 1959 dans son discours d'investiture : « Le premier devoir de mon gouvernement sera d'accorder aux masses rurales une attention particulière et affectueuse ». Cf. Félix HOUÏHOÛËT-BOIGNY, *Anthologie des discours, 1946-1978*, Abidjan, CEDA, 1978, tome I : 258. Il semble que d'autres priorités se soient imposées au gouvernement depuis.

(4) Nous retiendrons surtout une enquête réalisée par un bureau d'études français, Marcomer, pour le compte du Secrétariat d'État français chargé de la coopération. Elle s'intitule : *Les jeunes Baoulé : besoins culturels et développement*, octobre 1968. Mais ses analyses demeurent très actuelles.

(5) J. M. GASTELLU et S. AFFOU YAPI, « Un mythe à décomposer : la bourgeoisie des planteurs », in *État et Bourgeoisie*, *op. cit.* : 149-179.

(6) Voir « Opinions et attitudes des paysans ivoiriens face au développement », *op. cit.* : 153.

métier » ou bien : « *Je n'ai pas de formation* » ou encore : « *Il faut rester au village pour ne pas avoir faim* » ... qui traduisent la peur du chômage faute d'instruction. Ils disent aussi : « *Sans les planteurs nous n'allons quand même pas avoir de la nourriture* », ce qui signifie au contraire la fierté d'être paysan ; ou bien : « *Nous voulons rester au village pour pouvoir mieux vivre, car nous avons beaucoup de travailleurs en ville, et nous ne sommes pas en plus lettrés* », ou encore, paroles de jeunes femmes : « *Ménagères illettrées, nous ne pouvons rien faire en ville* » qui sont, dans l'ensemble, des arguments d'impuissance. Les mêmes jeunes reconnaissent : « *ceux qui restent au village, c'est les vieux et ceux qui ont été habitués par le temps passé, mais actuellement le temps est évolué et tous les hommes évolués veulent se rendre en ville* » (1). Habitués au temps passé? N'est-ce pas là une forme de résignation?

Être paysan, c'est-à-dire travailler toujours davantage pour nourrir des citadins toujours plus nombreux sans bénéficier de la moitié de leurs avantages; être jeune, c'est-à-dire vivre à l'ombre des parents sans autonomie ni possibilité immédiate d'émancipation dans une société qui s'urbanise à vive allure et par conséquent multiplie les sollicitations à consommer; être analphabète, c'est-à-dire se sentir diminué et inapte à répondre à l'appel de la ville ... n'est-ce pas vivre mille frustrations que souvent l'on accepte dans la résignation? « *Le bonhomme qui est au village, il fait une comparaison avec celui qui est en ville* » dit un jeune paysan, et un autre ajoute : « *Plus tard, j'irai à Abidjan me chercher une bonne situation* » (2). S'il n'y avait pas de ville, le village serait merveilleux! Mais ne peut-on pas envisager de rendre le village sinon plus, du moins aussi attractif que la ville? En tout cas, il semble que la radio ait amorcé un travail de sensibilisation dont témoignent les paysans : « *La radio dit de ne pas chômer, de venir au village pour pouvoir travailler. Parce qu'il y a des vagabonds qui sont en ville et puis ils ne font rien* », ou bien : « *La radio demande aux gens non instruits de rester au village pour aider les parents à travailler la terre. Elle leur demande aussi de travailler la terre pour eux-mêmes* » (3). Cependant la radio qui ne fait que parler, voudrait bien, après avoir diffusé des discours, annoncer de véritables actions en faveur des jeunes ruraux qui ont bien voulu demeurer au village.

## 2. Les jeunes ruraux lettrés

### DE L'ÉCOLE (DÉ) FORMATRICE À L'EXODE RURAL

A la question : « Pour quelles raisons vous rendez-vous parfois à la Sous-Préfecture, à la ville ou à Abidjan? », des paysans répondent :

	Nombre de réponses
Pour voir des parents.....	21
Pour des achats.....	17
Pour des pièces administratives.....	12
Pour chercher du travail.....	11
Pour faire du tourisme.....	9
Pour se distraire.....	8
Pour voir la vie citadine.....	8
Pour affaires personnelles.....	4
Pour des soins médicaux.....	3
Pour régler des litiges.....	1
Autres raisons.....	9
TOTAL.....	103 (4)

Voir des parents, sans plus de précision, c'est vouloir vivre quelque temps l'expérience de la ville et jouir de certaines commodités. Imaginez des élèves profitant des vacances scolaires pour « voir des parents » en ville, et appliquez à l'un d'entre eux cette remarque d'un jeune paysan : « Quand il a passé par exemple une nuit chez son frère (en ville), il couche sur un lit moelleux; et quand là-bas (au village), il se couche à même le sol, il sent quand même la douleur chaque matin dans les flancs... » (5). Dans l'image qu'ils se font de la ville dont ils ont ou non une petite expérience, les paysans en général et les jeunes en particulier, mettent l'habitat au premier rang des éléments qui ont retenu leur attention. Le lit moelleux n'est qu'un aspect du confort réel ou supposé dont la ville détient le secret et sait étaler les excès.

Seconde question : « Si vous êtes déjà allé à Abidjan, qu'est-ce qui vous a le plus frappé, et si vous n'y êtes pas allé, qu'est-ce que vous voudriez voir? » Et voici les réponses des paysans :

(1) Pour toutes ces déclarations de paysans, voir : « Les jeunes Baoulé : besoins culturels et développement », *op. cit.* : 68.

(2) « Les jeunes Baoulé... », *op. cit.* : 68.

(3) Ces déclarations sont extraites de Sylvie COHEN, « La radio et les paysans », *op. cit.* : 92.

(4) Cf. « Opinions et attitudes des paysans ivoiriens face au développement », *op. cit.* : 158.

(5) Cf. Les jeunes Baoulé : besoins culturels et développement, Marcomer/Secrétariat d'État chargé de la Coopération, Paris, octobre 1968 : 69.

	Nombre de réponses
Les belles constructions, les ponts...	34
Les biens de consommation, les voitures, le train.....	14
L'immensité de la ville.....	10
La beauté de la ville.....	7
Le cosmopolitisme, l'animation.....	3
La mer, les bateaux.....	2
La vie agréable.....	2
La richesse.....	1
Autres.....	8
Rien.....	6
TOTAL.....	87 (1)

Admirer les belles constructions à Abidjan, c'est certainement rêver d'en posséder. Mais qui, au village, a quelques chances de réaliser ce rêve? Les élèves et écoliers parce que l'école ouvre les portes du monde. Dans notre étude sur l'art de civiliser les Ivoiriens d'aujourd'hui, nous avons eu la curiosité de nous appesantir sur le contenu idéologico-culturel des manuels scolaires (2), et le rôle essentiel que joue l'école dans la formation des « opinions et attitudes » des jeunes écoliers ruraux nous a particulièrement frappé. En plus de la part qui revient aux média (presse écrite, radio et télévision) dans la diffusion des modèles culturels, nous avons trouvé dans les manuels scolaires du primaire intelligemment conçus par des pédagogues professionnels, une explication à cette valorisation de l'habitat moderne. Dans un premier manuel nous pouvions lire : « *Il y a deux ans, ma famille habitait une maison inconfortable. Il n'est pas agréable d'habiter une maison sans confort* ». De ce constat naîtra logiquement l'envie du contraire, on imaginera une très belle maison. Et c'est ce que nous dira un autre manuel : « *M. Brou a construit une très belle maison. Tout le monde l'admire* ». Mais cette belle maison, comment est-elle? Un troisième manuel nous le dira en la faisant sortir de l'abstraction, la maison prend corps : « *Aujourd'hui nous allons visiter une belle maison, dit M. Diallo. C'est une très jolie villa en dur* ». La « jolie villa » s'oppose à la case de l'écolier au village; « en dur » rappelle qu'elle n'est pas en terre battue prompte à s'écrouler sous la violence de quelque tornade comme le savent les écoliers : elle est résistante! Enfin un exercice de grammaire sera le prétexte pour comparer immeubles et villas avant de suggérer un choix à l'enfant pour qui le contenu du texte est aussi important que les

préoccupations grammaticales : « Faites l'accord des adjectifs entre parenthèses : Es-tu déjà allé dans une (grand) ville? As-tu déjà vu des avenues (bordé) de palmiers et si (large) que les voitures peuvent rouler trois fois? Les quartiers (moderne) se reconnaissent par leurs (haut) immeubles (impressionnant). Mais les plus (joli) quartiers sont ceux qui regroupent des villas aux jardins et pelouses (soigné) ». Villa, jardin et pelouse, voici en quelques mots l'image de la maison modèle qui fait l'unicité entre l'appareil idéologique d'information-éducation et l'appareil idéologique et scolaire d'éducation-formation (3).

En effet, l'école n'est nullement en contradiction avec l'idéologie officielle que diffusent quotidiennement à toute la nation les appareils idéologiques d'information. Fraternité-Matin (du 21/2/1979, 1<sup>re</sup> page) nous en convainc par ces lignes : « *Qui n'a pas rêvé de posséder un jour sa propre maison entourée d'un vaste jardin où flamboyants et fleurs feraient une symphonie de couleurs sur la verte pelouse. Les enfants s'ébattaient avant de plonger une tête dans la piscine pendant que la maîtresse de maison s'affaire autour de l'inévitable barbecue d'où s'élève un fumet alléchant, annonciateur d'un succulent repas. Ce rêve peut devenir réalité et quelquefois on est pris de court on manque d'idées quant à la réalisation. Nous vous donnons aujourd'hui quelques conseils qui, nous l'espérons, vous seront utiles un jour* » (4). Suit un discours poétique et prétendument démocratique où s'énonce l'art de construire la meilleure piscine qui soit... Mais, ces « enfants (qui) s'ébattaient avant de plonger une tête dans la piscine », sont-ce de jeunes ruraux? Certes, non! Sachant lire et écrire et toujours prompts à se pencher sur les pages édifiantes du seul quotidien national qu'est Fraternité-Matin, pour montrer aux autres villageois qu'ils ont acquis de la culture écrite plus valorisée que la culture orale, les jeunes ruraux sont très réceptifs à ce type de discours. Les interioriser signifie déjà vivre dans l'attente du départ. Car l'extrême perméabilité de cette minorité de jeunes lettrés au village, fait d'eux des inadaptes à leur environnement qui ne répond plus à leurs aspirations.

De 67,1 % pour la population ivoirienne, le taux d'analphabétisme passe à 78,9 % en zone rurale, les lettrés ne représentant que 21,1 %. Cette minorité qui a pour caractéristiques principales d'être alphabétisée et jeune, c'est-à-dire consciente de sa « supériorité culturelle » acquise à l'école, mais victime de frustrations qui ont pour nom subordination,

(1) « Opinions et attitudes des paysans ivoiriens face au développement », *op. cit.* : 160.

(2) Cf. Abdou TOURÉ, *La civilisation quotidienne en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, 1981, 279 pages.

(3) Abdou TOURÉ, *op. cit.* : 202. Sur l'habitat modèle voir : 199 à 205.

(4) Cité in Abdou TOURÉ, *op. cit.* : 199.

TABLEAU IV

Population nationale de 6 ans et plus, selon le sexe et le niveau d'instruction. Zone rurale. Enquête à passages répétés, 1978

Niveau d'instruction	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Analphabètes	1 265 004	71,0	1 632 702	86,3	2 897 706	78,9
Primaire	483 786	27,2	254 869	13,5	738 655	20,1
Secondaire	31 894	1,8	4 670	0,2	36 564	1,0
Supérieur	528	0,0	200	0,0	728	0,0
TOTAL	1 781 212	100	1 892 441	100	3 673 653	100

soumission et absence de liberté d'expression, va grogner sourdement contre l'ordre établi fondé sur le droit d'aïnesse. D'ores et déjà, les jeunes écoliers n'existent plus dans le village que par le corps, l'esprit s'étant envolé vers la ville. Les paysans le sentent bien qui, à la question : Quel métier souhaitez-vous pour votre fils? répondent ce qui suit, 2 personnes seulement sur 90 interrogées choisissant le métier de cultivateur.

## Nombre de réponses

Professions médicales.....	24
Technicien, mécanicien, laborantin...	12
Instituteur, professeur.....	6
Député, sous-préfet, préfet.....	4
Ministre.....	4
Ingénieur.....	4
Cultivateur.....	2
Commerçant.....	2
Gendarme, douanier.....	1
Fonctionnaire.....	1
Avocat.....	1
Marabout, fonction ecclésiastique...	4
Autres.....	14
Il faut laisser le choix à l'enfant...	11
TOTAL.....	90 (1)

Cette dévalorisation du métier des enquêtés s'explique par la conscience des difficultés matérielles qu'ils connaissent dans la vie au village. Notons également que 11 personnes, certainement convaincues qu'elles ne pourront rien imposer à leurs progénitures dont l'éducation leur échappe déjà, préfèrent leur laisser la liberté du choix. Parce qu'ils détiennent un savoir éminemment valorisé, les jeunes lettrés peuvent obtenir ce à quoi ne peuvent prétendre leurs frères analphabètes.

Une autre question permet néanmoins de mesurer à quel point les ruraux, jeunes surtout, souhaiteraient ne pas être dépayés dans leur propre environnement socio-culturel. Et c'est par l'enseignement de l'agriculture à l'école qu'on parviendra peut-être à fixer à la terre, dans leur milieu d'origine ou ailleurs, les écoliers d'aujourd'hui, quitte à ce qu'ils provoquent des conflits en se comportant plus tard en instructeurs de leurs parents, parce que porteurs d'un savoir nouveau.

En effet, à la question : est-ce qu'il serait bon que l'on enseigne l'agriculture à l'école? 92 % de jeunes dont 86 % d'hommes et 69 % de femmes répondent par l'affirmative. Si 80 % de vieux acquiescent, c'est certainement parce qu'ils y voient une solution à l'exode rural qui transforme leur monde en un monde de vieux, c'est-à-dire vide du dynamisme et de la joie de vivre qui sont inséparables de la personnalité des jeunes.

Parmi les raisons avancées, on peut citer dans un ordre décroissant les quatre principales : 1 - « *Il serait possible de revenir aux champs après insuccès ailleurs* », cet ailleurs étant la ville, on peut lire ici le désir de préparer l'avenir en risquant l'aventure urbaine, la terre et le savoir indispensables à sa culture représentant une sorte d'assurance en cas d'échec. 2 - « *Cela permet de rationaliser les méthodes* » culturelles, traduit la volonté d'exploiter à bon escient les connaissances acquises à l'école. 3 - « *Cela permettrait d'aider les parents* » et 4 - « *Cela permettrait de conseiller les parents* » sont la preuve que, finalement, la raison l'emporte sur le cœur; la raison encourageant le maintien de la cohésion sociale avec la présence, au village, de toutes les classes d'âge, alors que le cœur pousse au départ en ville dans le but de vivre dans des conditions matérielles plus

(1) Cf. « Opinions et attitudes des paysans ivoiriens face au développement », *op. cit.* : 154.

favorables. La multiplication, dans des grandes villes comme Abidjan, d'associations ethniques de ressortissants de tel ou tel village ayant pour but le développement de leur région natale ... prouve bien que le village sécurise et que même vivant ailleurs, ou parce que vivant ailleurs où grandit l'insécurité, on désire en recréer l'atmosphère, c'est-à-dire, essentiellement la solidarité en cas de bonheur (mariage, baptême, etc.) ou de malheur (accidents, hospitalisation, décès, etc.). Retrouver les siens de temps en temps en ville, c'est affirmer son appartenance à un groupe et confirmer son identité.

Malgré tout, l'enseignement de l'agriculture qui existait dans les écoles rurales sous la colonisation, a disparu avec celles-ci depuis l'indépendance, pour le malheur des Ivoiriens qui assistent, impuissants, au dépeuplement de la zone rurale synonyme de déséquilibre démographique inquiétant.

Pendant ce temps, on tient des discours du genre de celui-ci : « *Ivoiriens, Ivoiriennes, j'ai le grand honneur au nom du gouvernement ivoirien, et en ma qualité de premier responsable de l'alphabétisation de notre pays, de m'adresser fraternellement à vous pour attirer l'attention de tous sur un mal qui risquerait de freiner notre évolution si nous n'envisagions ensemble les mesures et les moyens de l'enrayer définitivement de la société que nous voulons bâtir prospère, harmonieuse et juste. Il s'agit de l'analphabétisme qui (...) sévit encore parmi certaines couches de nos populations laborieuses* » (1).

Que l'on s'évertue à combattre l'analphabétisme qu'a fait naître la civilisation de l'écriture son double idéologiquement chargé de connotations exclusivement positives, cela se comprend encore ; mais cette valorisation extrême de l'écriture peut-elle se dire sans dépréciation de l'oralité qui malgré tout survit et survivra toujours ? Certes, non. En écoutant attentivement la suite de ce discours officiel, l'on découvre cette note négative inévitable : « *Un homme qui ne sait pas lire est comme un aveugle dans la forêt* ! 61,8 % d'aveugles » dans l'ensemble des villes ivoiriennes sans compter Abidjan qui en contient 47,4 %, à quoi il faut ajouter les 78,9 % d'aveugles » des villages ... n'est-ce pas énorme ? Et, n'est-ce pas un miracle que ces aveugles parviennent, par leur travail, non seulement à se nourrir mais surtout à nourrir cette masse grandissante d'éclairés, de sous-éclairés et de semi-éclairés qui jouissent plus qu'ils ne doivent du travail des non-voyants ? Il faut bien, en effet, qu'ils soient non-voyants pour accepter une telle injustice !

L'école qui a pour fonction, entre autres choses, de véhiculer les idées et autres modèles culturels dominants, s'est ouverte à cette conception du salut par l'alphabétisation. Pour preuve, ouvrons ce manuel scolaire de « Lecture, écriture, expression écrite, CP1, CP2, CE1, livre du maître » à la page 7. On y lit : « *René doit aimer communiquer ses idées, raconter des histoires. De même il doit avoir quelque chose d'intéressant à écrire : il doit savoir que quelqu'un va lire sa lettre. IL AIME ÉCRIRE, DONC IL EST SAUVÉ* » (2). Voilà pour le salut intégral réservé aux hommes, car savoir écrire c'est aussi savoir lire. Pour les femmes, il n'est toléré que le salut partiel : « *Mariam doit aimer qu'on lui parle, qu'on lui raconte des histoires. Dès lors, quand elle a quelque chose d'intéressant à lire, elle est curieuse de prendre connaissance du message : ELLE AIME LIRE, DONC ELLE EST SAUVÉE* » (op. cit. : 93). On peut savoir lire sans savoir écrire, et c'est le salut partiel réservé aux femmes qu'il ne convient pas de sauver complètement. La liberté d'expression nuit à la femme qui ne sait pas maîtriser sa langue. Qu'elle soit réceptrice des messages dont elle doit pouvoir prendre connaissance, consommatrice, obéissante et enfin exécutante, cela devrait suffire. Quant à l'homme, à l'instar de René, il « *doit aimer communiquer ses idées* » : il a droit à la parole, il peut se permettre d'émettre et donc de dominer la femme qui n'est que réceptrice de ses idées.

Cette idéologie qui ne fonctionne pas dans les écoles ivoiriennes bien que présente dans ses manuels, est importée de la France du XVIII<sup>e</sup> siècle où les frais d'écolage étaient distincts selon qu'on veuille apprendre à écrire (donc à lire aussi) ou à lire seulement sans savoir écrire. Auteurs d'une étude sur l'alphabétisation des Français, FURET et OZOUF nous informent que « la lecture coûtait en règle générale deux fois moins cher que l'écriture ». Pour la note de ségrégation sexuelle, ils citent avec humour un penseur de l'époque : « *s'il ne s'agit que de faire de bonnes chrétiennes, la lecture suffit* » (3).

Malgré son absence dans l'école ivoirienne, il se trouve comme par hasard, que cette idéologie fait rage dans les zones rurales où plus soumises encore que les jeunes hommes, les jeunes femmes sont, par exemple, obligées d'accepter des mariages décidés par les vieux. Quand on sait que pour la région baoulé du Centre les initiatrices de l'exode rural sont pour une bonne part les jeunes filles en quête de liberté, et qu'elles lancent le mouvement »

(1) Voir Abdou TOURÉ, op. cit. : 108.

(2) Voir Abdou TOURÉ, op. cit. : 92 et 93. Les majuscules sont dans le texte d'origine, c'est une manière d'insister sur la notion de salut.

(3) Abdou TOURÉ, op. cit. : 93, note 42.

vers les villes (1); quand on sait également que la population féminine Akan (Baoulé, Agni, Lagunaires...) représente à elle seule 50,56 % de l'ensemble des Ivoiriennes d'Abidjan, on comprend mieux pourquoi à Abidjan il y a moins d'Ivoiriens que d'Ivoiriennes, celles-ci représentant 65,1 % de l'ensemble des abidjanaises, étrangères comprises (2).

Il serait intéressant de connaître le pourcentage des jeunes filles scolarisées qui fuient le village pour la ville. Toutefois, les analphabètes disant : « *Ménagères illettrées, nous ne pouvons rien faire en ville* » (cf. § précédent), il y a tout lieu de croire que le village devient toujours plus répulsif aux jeunes filles lettrées qui répondent plus facilement que leurs « sœurs aveugles » à l'appel de la ville.

### 3. Les jeunes privilégiés

#### ÉLÈVES, ÉTUDIANTS ET JEUNES CADRES

En 1980, sur une population totale de 8 262 300 habitants, la Côte d'Ivoire comptait dans ses écoles 962 050 enfants inscrits dans le primaire (public et privé), 172 280 dans le secondaire (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle, public et privé) et 13 549 Ivoiriens boursiers à l'Université et à l'École Normale Supérieure (3). Tous des privilégiés? Non, certes!

Excluons d'abord de notre liste les enfants du primaire pour qui n'est pas résolu le problème du transport à Abidjan. Toujours prêts à emprunter l'autobus sans rien déboursier sous le regard impuissant du contrôleur qui éprouve quelque gêne à les brutaliser en leur réclamant une amende de 1750 F par tête comme ils ont l'habitude de le faire pour les adultes resquilleurs... les écoliers ne manquent pas d'embarrasser la SOTRA (Société des Transports Abidjanais) qui révèle que sur les 16 millions de passagers transportés par an, il y a 10 % de fraudeurs écoliers. La Société déclare donc 1 milliard de F CFA de manque à gagner qu'auraient dû payer les enfants du primaire. Et le Directeur-Adjoint de remarquer : « *Si le gouvernement nous demande de transporter gratuitement les écoliers, c'est qu'il y aura quelqu'un pour payer; nous le ferons. Si d'autre part, on nous demande d'aménager des tarifs préférentiels spéciaux, l'étude sera entreprise. Mais qui dit tarif préférentiel dit compensation. Qui prendra en charge cette compen-*

*sation? L'État ou les parents* »? Personne ne pense aux seconds, mais au premier, à cet État philanthrope qui montre bien qu'il a les moyens pour d'autres. Et cela suscite des interrogations dont l'UNAPEECI (L'Union Nationale des Parents d'Élèves et Étudiants de Côte d'Ivoire) se fait l'écho : « *Pourquoi les élèves du secondaire et les étudiants sont-ils transportés (aux frais de l'État) et pas les écoliers du primaire* »? (4) D'abord parce que leur grand nombre est un obstacle; ensuite, pour n'avoir jamais été à l'origine d'un quelconque mouvement de contestation, le pouvoir ne les craint pas : que les parents se chargent de leur transport! Mais les parents voudraient en être déchargés (5).

Quant aux jeunes du secondaire et du supérieur, c'est autre chose; ils ont déjà l'âge où l'on se pose des questions, où l'on réfléchit, analyse et conteste facilement l'ordre établi : on voudrait s'affirmer face aux aînés ou au pouvoir politique, alors on critique tout et on est capable de tout, même du pire, c'est-à-dire des mouvements de révolte qui peuvent ébranler les assises du pouvoir. Il vaut mieux les avoir avec soi! 185 829 jeunes (secondaire + supérieur) au niveau national moins les étrangers et les non-boursiers du secondaire, ce n'est pas énorme. Mais, réduisons encore le nombre des privilégiés en excluant ceux des autres villes où l'on peut considérer comme un privilège le seul fait d'être inscrit dans un établissement tout en bénéficiant d'une bourse de l'État. Reste Abidjan dont l'urbanisation trop rapide accentue le recours à l'automobile et pose finalement plus de problèmes qu'il n'en résoud. Enfin, abandonnons à leurs difficultés les élèves du privé pour ne retenir que ceux du public. Assurer le transport des élèves et étudiants boursiers de cette ville où circulent les autobus de la SOTRA, l'État peut le faire et l'État le fait en soulignant le caractère social de l'opération qui est aussi une manière de domestiquer les jeunes en les mettant dans de trop bonnes conditions matérielles.

Combien coûte à l'État la location des nombreux autobus spéciaux qui attendent chaque jour devant les lycées (Technique et Classique) et autres établissements secondaires publics d'Abidjan? Nous l'ignorons. Par contre, voici le coût du transport des étudiants pour l'année 1980 :

(1) Voir : « Les jeunes Baoulé : besoins culturels et développement », *op. cit.* : 73.

(2) Philippe ANTOINE et Claude HERRY, Enquête démographique à passages répétés. Agglomération d'Abidjan, Direction de la Statistique (Ministère de l'Industrie)/ORSTOM Petit Bassam, août 1982.

(3) Voir Population de Côte d'Ivoire... : 204. L'Université englobe-t-elle les grandes écoles? Nous n'avons pas de précision dans le document de référence.

(4) Sur le transport des écoliers, voir *Fraternité-Matin* du 29 mai 1984 : 7.

(5) Voir *Fraternité-Matin*, *op. cit.*

TABLEAU V  
Transport des étudiants

Année	Mois	Transport	Location	Montant total
1980	Janvier	142 930 880	4 807 652	147 738 532
"	Février	148 057 504	9 779 994	157 837 498
"	Mars	148 524 788	20 539 459	169 064 247
"	Avril	105 690 470	4 036 380	109 726 850
"	Mai	144 500 000	5 032 500	149 532 500
"	Juin	148 238 560	3 133 038	151 371 598
"	Juillet	23 042 908	16 924 524	39 967 432
"	Août	18 711 992	2 934 144	21 646 136
"	Septembre	1 122 680	39 384 072	40 506 752
"	Octobre	138 742 848	1 219 996	139 962 844
"	Novembre	149 906 620	1 412 514	151 319 134
"	Décembre	120 144 172	9 756 422	129 900 595
TOTAL		1 289 613 422	118 960 695	1 408 574 117

Source: CNOU Comptabilité (Centre National des Œuvres Universitaires).

Au transport proprement dit des étudiants entre les différentes cités universitaires et l'Université qui se chiffre à 1 289 613 422 F.CFA, il faut ajouter 118 960 695 F.CFA de location d'autobus pour le déplacement des étudiants lors des manifestations culturelles et sportives : 1 milliard 408 millions pour le seul transport des étudiants qui perçoivent des bourses mensuelles (40 000 F.CFA) plus élevées que le SMIG (33 175 F.CFA)... Qu'en dites-vous?

Pour 1981 nous disposons de chiffres allant de janvier à octobre seulement, mais déjà le coût du transport pour ces dix mois est de 1 447 307 019 F.CFA c'est-à-dire plus que les douze mois de l'année précédente. La progression est nette. Par exemple entre janvier 1980 (147 738 532) et janvier 1981 (156 481 559), on note une augmentation de 8 743 027 F.CFA; entre octobre 1980 (139 962 844) et octobre 1981 (185 043 675) on note 45 080 831 F.CFA d'augmentation. A ce train là, l'évolution du nombre d'étudiants et le coût de la vie conduiront à 2 milliards F.CFA en 1984!

De plus, les trois mois de vacances (juillet, août et septembre) reviennent à 102 120 320 F.CFA. Pour quelles raisons?

Ces chiffres exorbitants sur le transport des étudiants sans compter celui des élèves du secondaire qu'on ignore, permettent de comprendre pourquoi nous nous y sommes tant attardés, la Côte d'Ivoire

étant probablement un des rares sinon le seul pays de l'Afrique de l'Ouest à se substituer à ses étudiants pour supporter le coût de leur transport.

S'il est vrai qu'en 1981 les crédits alloués à l'ensemble des facultés pour leur fonctionnement, programmes de recherche compris, s'élèvent à 1 milliard 500 millions F.CFA, ce qui reste insuffisant selon les universitaires (1), alors qu'on a consacré l'équivalent au transport des étudiants la même année, on peut trouver là une explication à la grogne des enseignants et chercheurs qui se plaignent de ne plus pouvoir mener à bien leurs programmes de recherche.

Faut-il croire que la satisfaction de besoins de luxe d'une minorité passe avant les objectifs de la recherche scientifique qu'on « développe » à grand renfort de discours? A l'évidence, la recherche importe moins que la paix sociale que l'on prépare ici par la domestication, d'ailleurs très précaire, des jeunes étudiants prompts à tout remettre en question parce que sans responsabilité familiale ni professionnelle.

La Côte d'Ivoire qui s'enorgueillit de réaliser une politique sociale des plus hardies sans être un pays socialiste, a effectivement réalisé sur le campus universitaire d'Abidjan un social très hardi : un bureau de poste, un supermarché, une agence de la Société Ivoirienne de Banque déjà implantés;

(1) Voir Jeune Afrique Plus n° 5, février/mars 1984. Les étudiants africains : privilégiés ou parias ? : 42.

une piscine olympique comme celle du lycée de Yamoussoukro promise le 12 mai 1984 par le Chef de l'État lors des manifestations de « Campus 84 », sans compter les autres infrastructures sportives et culturelles et le financement des activités afférentes.

Quant au restaurant universitaire que les étudiants désertent pour aller manger mieux ailleurs en payant plus cher lorsqu'ils viennent de percevoir leurs bourses, le menu qu'il offre enchanterait maints ouvriers salariés, forces vives de la nation mais gagnant souvent moins que le S.M.I.G. comme en témoigne le paragraphe suivant.

Lorsque, malgré tout, éclatent des mouvements de révolte visant à réclamer plus de liberté d'expression, l'État philanthrope se mue en protecteur déçu. Alors on étale à travers les discours officiels largement diffusés par les médias, les mille privilèges accordés aux fils ingrats coupables de n'avoir pas compris la signification profonde des largesses du pouvoir. La presse nous informe, à la suite des troubles universitaires de février 1982, que l'État a payé 2 milliards F.CFA pour le transport des étudiants, que les prix du repas et de la chambre n'ont pas varié depuis vingt ans, alors même que le montant de la bourse passait de 25 000 à 40 000 F.CFA.

Cependant, pour calmer les esprits, le Président de la République dira au Conseil National du jeudi 30 septembre 1982 : « *Pour le moment, il n'est point question, comme cela a été fait ailleurs, de diminuer les salaires des fonctionnaires, de supprimer les internats de nos établissements secondaires publics, ni de diminuer le nombre de nos boursiers et le taux de leurs bourses, ni même de supprimer la gratuité du transport des élèves et étudiants ; la jeunesse notre préoccupation première, espoir et certitude de l'avenir, continuera à faire l'objet de toute notre sollicitude* » (1). Un an plus tard, après un séjour méditatif de plusieurs mois en Europe, le Président rentre chez lui avec de grandes décisions parmi lesquelles nous découvrons quelques changements concernant cette

jeunesse tant adulée : la diminution du nombre de boursiers devient effective parce qu'à partir de maintenant de nouveaux critères d'attribution des bourses seront arrêtés, celles-ci ne seront plus allouées automatiquement aux étudiants ; les internats seront privatisés à l'exception du « *seul lycée (...) de Yamoussoukro, chargé de la formation des meilleurs élèves du pays, destinés aux Grandes Écoles telles l'ENSTP, l'INSET, l'école des Mines, l'ENSA* » (2). Cela dit, l'État demeure soucieux de l'avenir de son élite intellectuelle qui fait l'objet d'une attention particulière même lorsqu'en pleine crise économique, sévit le chômage. Ici, comme on le voit, la maîtrise de la lecture et de l'écriture ne suffit plus pour acquérir le salut. Dans la compétition socio-économique devenue particulièrement ardue depuis la chute des prix du café et du cacao en 1979, le salut culturel que représente le diplôme, ne suffit plus. Il en faut davantage : un soutien, des relations, un protecteur. Puisqu'en Côte d'Ivoire « *l'analyse de la distribution des ressources urbaines démontre que les gens qui ont des relations avec le gouvernement reçoivent une part proportionnellement plus importante des ressources disponibles* » ce qui explique que « *la politique (y soit) devenue une activité extrêmement profitable* » (3) ... on se tournera vers l'État qui ne peut, à ce moment précis, se dérober à sa fonction d'assistant.

En effet, en octobre 1980, le 7<sup>e</sup> Congrès du Parti (le PDCI-RDA) craignait « *le chômage intellectuel résultant de la non-utilisation rationnelle de certains diplômés sortis des Universités* » ; c'était, disait-on, « *un grave danger* » auquel il fallait remédier d'urgence (4). Et, à la suite de la grève des enseignants du secondaire (avril 1983), le message de soutien qu'adresseront au Chef de l'État les cadres chômeurs, montre bien que les promesses ont été tenues : Fraternité-Matin du 4 mai 1983 : 13 : « *Grève des enseignants, les chômeurs au Chef de l'État : nous sommes prêts* ».

À la suite de la décision prise par le chef de l'État de réquisitionner les enseignants, conformément à la Constitution, la Commission des Cadres chômeurs et demandeurs d'emploi a adressé au Président de la République, le message suivant :

*Excellence,*

*Suite à la grève déclenchée par les enseignants du secondaire, les cadres chômeurs et demandeurs d'emploi sont solidaires des mesures prises par le Parti et le Gouvernement.*

*Soucieux et respectueux de l'ordre et de l'intérêt supérieur de la Nation, fermement décidés à ne plus être d'éternels assistés, nous, cadres chômeurs et demandeurs d'emploi, suite à votre appel, sommes mobilisés.*

*Considérant que le désordre et la déstabilisation constituent un frein à la politique de développement de la Côte d'Ivoire.*

(1) Voir Fraternité-Matin du 1<sup>er</sup> octobre 1982 : 14.

(2) Voir Fraternité-Matin des 12 et 13 novembre 1983 : 11.

(3) Cf. M. COHEN, « Convergence and Divergence in Educational Development in Ghana and the Ivory Coast », cité par J. F. MÉDARD, *in* État et Bourgeoisie en Côte d'Ivoire, Paris, Karthala, 1982 : 76.

(4) Voir le texte des résolutions du Congrès *in* Fraternité-Matin du 3 octobre 1980 : 16.

*Considérant que seules les mesures d'assainissement et de redressement économique que vous avez mises en place permettront au pays de sortir de la crise.*

*Les cadres chômeurs et demandeurs d'emploi lient à vous renouveler l'expression filiale de leur indéfectible attachement.*

*Tout en souhaitant vous entretenir de vive voix des fruits de leurs réflexions, les six cents (600) cadres chômeurs et demandeurs d'emploi vous remercient pour l'ensemble des efforts et sacrifices que vous n'avez cessé de consentir en leur faveur.*

*Nous espérons que nos frères enseignants répondront au décret de réquisition en reprenant les cours.*

*Toutefois nous voudrions porter à votre connaissance que, unis et déterminés, nous nous tenons à votre entière disposition pour permettre à nos frères cadets de poursuivre leurs études.*

*Pour la Commission des cadres chômeurs et demandeurs d'emploi.*

Le Président

EBAGNERIN Joseph

Cette élite en quête d'emploi mais incapable d'imaginer des solutions à ses problèmes parce qu'éduquée dans la facilité, a donc finalement bénéficié « d'efforts » et de « sacrifices » constants en attendant que soit réglée sa situation.

Que « la politique soit devenue une activité extrêmement profitable », le MEECI (Mouvement des Élèves et Étudiants de Côte d'Ivoire) nous le démontrera à présent de manière définitive, et là nous entrons véritablement et manifestement en politique. En effet, en décembre 1983, à propos d'un séminaire sur le thème « Jeunesse militante et formation politique » organisé à Yamoussoukro pour le MEECI, le président du mouvement déclarait : « *Le MEECI, véritable creuset du militantisme juvénile, et ses activités constituent une expression authentique de cette disponibilité du Président du Parti à qui nous voudrions profiter de l'occasion pour adresser tous nos remerciements, pour la grande marque de confiance qu'il vient encore de témoigner à sa jeunesse militante, dans le cadre du récent remaniement ministériel* » (1). En d'autres termes les hommes politiques se font des politesses : le grand Président, le « Vieux », a fait honneur au MEECI en choisissant, lors du dernier remaniement ministériel du 18 novembre 1983, trois méécistes sur les quatre nouveaux ministres; et le petit Président, le jeune, l'en remercie publiquement!

Les trois jeunes militants promus sont : le Ministre de la Santé né vers 1945, le Ministre du Commerce né le 6 décembre 1945, et le Ministre de la Fonction Publique, le benjamin, né en 1950 donc âgé de 34 ans seulement! Quelques jours avant ce remanie-

ment, annonçant la date précise tant attendue, le Chef de l'État avait confié qu'il y aurait « des jeunes avec quelques vieux pour leur donner des conseils ». En effet, le rajeunissement du gouvernement est net. Deux ans plus tôt, le 2 février 1981, d'autres jeunes méécistes avaient fait leur entrée très remarquée : le Ministre de l'Industrie, le Ministre du développement rural et le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique (2). Quatre d'entre eux sont membres du Comité Exécutif du Parti qui en compte neuf.

Le MEECI, ce mouvement modèle qui, dès lors, aurait dû appâter toute la jeunesse estudiantine, échoue cependant à faire l'unanimité au sein des jeunes. Des clivages profonds existent qui semblent affaiblir le prestige des méécistes à qui s'opposent d'autres étudiants très critiques et plus soucieux d'autonomie et de liberté d'expression. Dans sa livraison du 17 janvier 1982, l'hebdomadaire Ivoire-Dimanche rend brillamment compte de cette atmosphère de contradictions au sein de cette élite en formation.

Ce qui fait problème, c'est la possibilité de créer un autre mouvement indépendant du Parti (3) qui ne cesse au contraire d'insister — à juste titre d'ailleurs — sur la formation d'une jeunesse militante unique, à la fois fidèle et capable de prendre la relève. Le très célèbre Ministre de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique, ancien militant mééciste, passé maître dans l'art de créer des formules originales et lapidaires, a coutume de paraphraser la très célèbre maxime de Rabelais : « *Science sans conscience n'est que ruine de l'âme* »

(1) Voir *Fraternité-Matin* du 26 décembre 1983 : 11.

(2) Le 2 février 1981 ces trois ministères répondaient à d'autres appellations qui étaient respectivement : le Secrétariat d'État au Plan et à l'Industrie, le Secrétariat d'État à l'Agriculture, et le Ministère de la Recherche Scientifique. Non seulement les deux Secrétaires d'État sont devenus de vrais Ministres, mais surtout le Ministre de la Recherche Scientifique s'est vu gratifié de trois autres ministères : 1 - Éducation Nationale, 2 - Enseignement Primaire et Éducation Télévisuelle, 3 - Enseignement Technique et Formation Professionnelle, tout en gardant la Recherche Scientifique. N'est-ce pas la preuve de la confiance accordée au MEECI ?

(3) Toute liberté étant une liberté surveillée quel que soit le régime politique, le PDCI n'admet pas de mouvement indépendant. L'UNEECI (Union Nationale des Élèves et Étudiants de Côte d'Ivoire) qu'a remplacée le MEECI, a été dissoute parce qu'elle s'octroyait trop de liberté, allant jusqu'à critiquer le système.

qui devient en Côte d'Ivoire : « *Compétence sans militantisme n'est que ruine de l'âme* », autre manière de rappeler à tous que le critère pour accéder au pouvoir politique ou à un quelconque poste important, c'est le militantisme; et un militant convaincu et actif, même incompetent, dirigera les autres, mettons les tièdes ou les indifférents, parce qu'il n'existe pas de parti d'opposition et que tous les Ivoiriens adhèrent au PDCI dont ils paient les cotisations annuellement.

Être mééciste, c'est finalement bénéficier de privilèges exceptionnels pouvant aller jusqu'à l'occupation d'un fauteuil ministériel; or être mééciste, rien de plus facile : il suffit de le vouloir!

L'accentuation du clivage entre étudiants méécistes et non-méécistes entretenu par les jeunes ministres plus radicaux que leur père spirituel dont la leçon demeure incomprise (1), soulève d'angoissantes questions dont la moindre n'est pas la redistribution des cartes politiques qui suivra l'absence très redoutée du leader, seul garant de la stabilité. Assistera-t-on à une revanche des non-méécistes qui se veulent plus compétents que les jeunes maîtres d'aujourd'hui? Si la distribution très large aux jeunes intellectuels en général et aux militants méécistes en particulier des bénéfices tirés de l'agriculture, de même que l'appel au sein du gouvernement des opposants les plus farouches d'hier... ont permis une stabilité politique très enviée ailleurs parce que préalable au développement économique relativement positif que connaît la Côte d'Ivoire, il n'en reste pas moins que l'État paiera ces largesses par une non-éducation de ses assistés chez qui la facilité est érigée en norme de conduite. Sans arme fourbie au contact des difficultés quotidiennes, comment se défendront-ils demain? « *La politique n'est pas une chose facile* » disait le Président au sujet d'un de ses détracteurs, « *il faut la vivre, on ne l'apprend pas dans les bouquins. Ce sont les réalités quotidiennes auxquelles vous êtes confrontés, bonnes ou mauvaises, qui vous forment en politique* » (2). Le « Vieux » sait de quoi il parle, lui qui éprouche aujourd'hui vainement le comportement de ses compatriotes trop habitués aux facilités (3). Que les deniers de l'État se retrouvent comme par enchantement virés sur les comptes bancaires personnels de

ses gestionnaires... n'est pas la moindre des inquiétudes.

Si donc l'éducation et la formation apparaissent comme les vrais responsables des « vingt ans de retard en politique » que regrette le Président malgré les « vingt ans d'avance économique » sur les autres pays d'Afrique, alors comment faire? Peut-on toucher à une maille du système sans tout ébranler? La question de l'éducation des jeunes n'est-elle pas liée au réexamen du fonctionnement de l'ensemble du système?

Ce que l'État donne aux jeunes élèves et étudiants devenus des privilégiés, il le refuse à d'autres jeunes qui, chaque jour, fourbissent leurs armes dans d'innombrables difficultés sans attendre une aide quelconque. Leurs expériences méritent qu'on s'y arrête.

#### 4. Les jeunes démunis

##### ANALPHABÈTES, DÉSCOLARISÉS ET SOUS-SCOLARISÉS EN QUÊTE D'EMPLOI

De même que nous avons décelé à Abidjan l'essentiel des privilèges distribués sous forme de subventions directes de l'État aux étudiants, de même nous demeurerons à Abidjan pour mettre l'accent sur l'intensité des activités auxquelles se livrent ceux qui sont confrontés à l'urgence de vivre et qui peuvent être soit l'exercice de petits métiers ambulants ou sédentaires, soit la pratique de délits tels que banditisme, délinquance ou absorption de drogue.

L'enquête démographique à passages répétés réalisée dans l'agglomération d'Abidjan donne comme chiffres : 47,4 % d'analphabètes, 32,4 % ayant le niveau primaire, 17,8 % du niveau secondaire, et seulement 2,4 % du niveau supérieur. Ces chiffres nous informent que 79,8 % d'abidjanais oscillent entre l'analphabétisme et le niveau primaire; et comme on dénombre dans la ville 52,8 % de personnes âgées de moins de 20 ans, on imagine aisément la grande masse de jeunes livrés à eux-mêmes.

L'exode rural en direction de la capitale et l'inadaptation du système scolaire largement responsable de cet exode, expliquent la croissance constante de

(1) Plus d'une fois le Président de la République s'est flatté d'avoir offert des portefeuilles ministériels aux jeunes intellectuels farouchement opposés à sa politique à la veille et à l'aube de l'Indépendance. Désamorcer l'opposition et favoriser la stabilité politique étaient alors son objectif fort bien atteint du reste. Les jeunes Ministres d'aujourd'hui restent imperméables à cette leçon qui a porté les fruits qu'ils dégustent. Leur radicalisme ne manquera pas de créer des effets néfastes susceptibles d'entamer la paix sociale.

(2) C'était au Conseil National du vendredi 11 novembre 1983, voir *Fraternité-Matin* du lundi 14 novembre 1983 : 16.

(3) Au même Conseil National, le Président annonçait son intention de réglementer prochainement les funérailles, baptêmes et mariages qui sont trop souvent l'occasion de dépenses grandioses. Cf. *Fraternité-Matin* du 14 novembre 1983 : 16.

la population de jeunes désœuvrés. En 1983 sur 52 000 candidats au B.E.P.C., 32 % seulement réussissaient alors qu'on repêchait jusqu'à 7,5/20; en 1984 on compte 60 000 postulants. Pour le concours d'entrée en classe de 6<sup>e</sup> des lycées et collèges, 244 000 jeunes se présentaient pour 40 000 places en 1983; en 1984 le nombre de candidats est de 259 000 pour le même nombre de places dans le public. Si l'enseignement privé offre autant de places, il n'y aura guère que 80 000 sauvés! (1). Que deviennent alors les 179 000 jeunes abandonnés à eux-mêmes? Près de 50 000 personnes dont essentiellement des jeunes, quittaient le village pour la ville en 1975, Abidjan étant la première ville d'accueil; et 94 000 étrangers, des jeunes pour la plupart, entraient en Côte d'Ivoire chaque année entre 1976 et 1980, Abidjan accueillant là encore la grande majorité. Entre 1986 et 1990 le flux annuel pour les étrangers sera de 150 000 personnes (2). Que fait l'État pour l'intégration de cette multitude? D'abord la création de freins à l'exode rural sous forme de grands projets de développement tels que les complexes agro-industriels (complexes sucriers); ensuite le placement de quelques jeunes par l'OMOCI (Office de la Main-d'Œuvre de Côte d'Ivoire); enfin le retour à la terre, grand mot d'ordre du Parti depuis quelques années.

Sur un effectif d'environ 3 000 personnes, les complexes sucriers du Nord comptent 81 % de jeunes travailleurs de moins de 31 ans, 9 % de travailleurs ayant entre 31 et 35 ans, et 10 % âgés de plus de 35 ans. L'âge moyen pour l'ensemble du personnel est estimé à 26 ans. Or des enquêtes migration ont permis de déceler en août 1979 que le plus fort numéro de matricule était 2 916, pour un effectif de 1 426, ce qui signifie que 1 500 personnes soit la moitié des embauchées sont sorties de l'usine. L'analyse de 183 dossiers de travailleurs partis donne les indications suivantes :

Licenciement lors de la période d'essai.....	3 %
Licenciement disciplinaire.....	1,5 %
Maladie, accident.....	0,5 %
Démissions formelles.....	20 %
Abandon après mises à pied sans solde.....	20 %
Abandon non officiel.....	55 %

Les bas salaires mensuels (25 000 F.CFA) distribués et sans doute la rudesse du travail, de même que la

rigueur de la discipline... sont à l'origine des départs dont 55 % d'abandon sans qu'on puisse en expliquer le motif. La conclusion s'impose que cette grande déperdition, cette démission de jeunes gens arrachés à la terre mais ayant échoué à s'adapter à l'usine après un premier emploi salarié, accélère le départ vers la ville dans l'espoir d'y trouver un travail offrant un salaire plus substantiel (3).

Revenons à Abidjan pour dire que 70 % des jeunes déscolarisés sont inscrits à l'OMOCI depuis 6 ans et que 90 % sont fils d'agriculteurs. Or un sondage réalisé en 1976 sur les hommes demandeurs d'emploi indique que 0,3 % seulement demandent des emplois agricoles et forestiers, alors que 25 % attendent des emplois de bureau; sur ces postulants bureaucrates 4 % seulement sont qualifiés, 18 % sont spécialisés et 78 % n'ont aucune qualification professionnelle : l'école les a jetés à la rue sans la moindre expérience pratique (4).

En 1976, sur 54 450 demandeurs d'emploi inscrits à l'OMOCI 89,9 % sont des femmes et 78,8 % sont des hommes âgés de 16 à 29 ans, donc une grande majorité de jeunes confrontés aux dures réalités de la ville. L'OMOCI n'a pu placer que 5,5 % des femmes et 17,2 % des hommes demandeurs (5). Or dans le même temps l'agriculture réclamait, en vain, des bras : en 1974 10 000 travailleurs agricoles demandés à l'Office par les planteurs ivoiriens abandonnés par leurs progénitures, n'ont pas été trouvés; et en 1975, les besoins des agriculteurs montaient à 15 000 personnes, toujours sans succès. Les étrangers n'ayant pas le droit de s'inscrire à l'Office, on imagine la quantité de jeunes désœuvrés condamnés à vivre dans la rue pour parer au plus pressé. Dès lors, bandits, délinquants et drogués peuplent la capitale et les autres villes, chaque jeune choisissant le délit qui convient le mieux à sa personnalité.

Le banditisme a pris une ampleur telle que lors du Conseil National du 11 novembre 1983, devant l'inquiétude généralisée, le Président de la République proposait des moyens accrus à la Police en ajoutant : « Dans cinq mois, les bandits doivent disparaître ». Peu de temps après des ambassades apportaient leur contribution à la Police pour le renforcement de la sécurité (6).

Mais les historiens nous rappellent ce que nos vieux auraient pu nous apprendre s'ils vivaient en

(1) Cf. *Fraternité-Matin* du 23 mai 1984 : 7.

(2) Voir MORIBA TOURÉ, *Migration, urbanisation et développement urbain en Côte d'Ivoire*, Institut d'Ethno-Sociologie, Université d'Abidjan, 1982 : 10.

(3) Cf. CATHERINE AUBERTIN, *L'industrialisation régionale volontariste*. Notes sur le programme sucrier ivoirien, Centre ORSTOM de Petit Bassam, 1980.

(4) A. HAUSER, *Les demandeurs d'emploi d'Abidjan*, Centre ORSTOM de Petit Bassam, avril 1982 : 15.

(5) A. HAUSER, *op. cit.* : 5.

(6) L'Ambassade de France offrait des voitures (Peugeot 504), l'Ambassade d'Allemagne des motos (BMW), et la communauté libanaise des voitures japonaises avec de l'essence.

ville à l'époque. En effet, P. KIPRÉ fait remonter les débuts de l'exode rural à 1926 avec l'arrêté local du 15 novembre instituant l'Office du Travail pour la Côte d'Ivoire : les recrutements massifs qui en résultèrent, ajoutés à la nécessité d'avoir les moyens de payer l'impôt... sont pour l'essentiel, les facteurs qui ont jeté sur les routes et les pistes d'alors de plus en plus de ruraux qui iront grossir la population urbaine, sans toujours pouvoir justifier d'un emploi ni d'une adresse précise. L'Administration coloniale qui assimilait tous les sans emploi à des vagabonds dangereux, ne tardera pas à être

soutenue et par les colons et par les indigènes qui avaient quelques biens à préserver. Et les journaux des années 1935-1938, comme *Fraternité-Matin* et *Ivoire-Dimanche* aujourd'hui, traduiront l'insécurité grandissante en rendant compte de « *la vague de criminalité qui déferle (alors) surtout sur les villes de Basse-Côte* ». Les citoyens souhaiteront donc que Bassam et Abidjan, villes importantes à l'époque « *soient purgées des vagabonds qui y pullulent* » (1).

Les deux principaux délits sont d'une part, les vols, escroqueries et trafics illicites; et d'autre part le vagabondage. Et notre historien, comme s'il se

TABLEAU VI

Évolution de la part de chaque délit dans les villes coloniales de 1932 à 1938

TYPES DE DELITS	1932	1935	1938
- Vols, escroqueries et trafics illicites	35 %	31 %	39 %
- Vagabondages	37 %	38 %	12 %
- Adultères et prostitutions	3 %	2 %	6 %
- Bagarres, coups et blessures	18 %	19 %	31 %
- Rebellions contre l'Administration	2 %	3 %	6 %
- Assassinats ou tentatives d'assassinat	2 %	2 %	2 %
- Sorcelleries	Négligeable	Négligeable	Négligeable
- Divers	3 %	5 %	4 %

Source : Pierre KIPRÉ, *op. cit.*, tome III : 878.

penchait sur la ville d'Abidjan aujourd'hui, écrit : « *Simple chapardage avant 1925, le vol est de plus en plus le fait de récidivistes organisés en bandes, surtout dans les années 1930* » (2). Dommage qu'il ne donne aucune indication sur l'âge des auteurs de ces différents délits. S'agissait-il de jeunes à l'époque comme aujourd'hui? Et comment a-t-on pu commettre les mêmes erreurs politiques en matière de démographie cinquante ans après?

Sur la délinquance juvénile, un grand titre du quotidien *Fraternité-Matin* : « Augmentation inquiétante du nombre des affaires » situe la gravité du problème. M. SARR MASS, président de Chambre à la Cour d'Appel d'Abidjan, tirant la sonnette d'alarme, avance le chiffre de 1 700 affaires durant l'année 1980-1981; 90 % de ces procédures sont des délits de vol et infractions assimilées, des agressions

et vagabondage; et 80 % des jeunes sont issus de familles démunies (3). La page des faits divers du même journal rend quotidiennement compte de détournements et autres délits ayant pour auteurs de jeunes travailleurs, employés ou cadres.

Quant à la drogue, elle fait des ravages dans toutes les tranches d'âge, mais le commissaire GONDO Émile, Directeur de la Police des stupéfiants et des drogues affirme, sans chiffre malheureusement, que les jeunes sont les plus touchés (4).

Devant tant de problèmes et de victimes, le Parti et le gouvernement ont lancé le mot d'ordre de « retour à la terre » qui vise avant tout les jeunes citoyens désœuvrés ou occupés à commettre des délits. Mais l'attraction des villes est si forte, et les habitudes acquises si tenaces que les déperditions se multiplient.

(1) Voir Pierre KIPRÉ, *Les villes coloniales de Côte d'Ivoire. Économie et société 1893-1940. Thèse pour le Doctorat d'État ès lettres*, tome III : 899.

(2) Pierre KIPRÉ, *op. cit.* : 882.

(3) Voir *Fraternité-Matin* du 27 juillet 1982 : 5.

(4) Voir *Fraternité-Matin* du 4 juin 1984 : 9.

L'expérience du village des jeunes paysans modernes de Yabra, décrite par leur chef Kréké Jean en témoigne : sur 750 jeunes volontaires initialement inscrits à Yabra, seuls 150 ont supporté les conditions de vie et de travail, ce qui représente le cinquième de l'effectif de départ. C'est peu, trop peu! Kréké Jean s'en explique : « ... Et l'on s'est retrouvé à 150, le cinquième de l'effectif initial! Vous voyez un peu l'ampleur de la déperdition. Cela s'explique encore une fois par le fait que, devant l'acuité des problèmes, nombreux sont ceux qui ont renoncé (...). Nous, jeunes de Yabra nous (...) avons été les pionniers, et un peu des cobayes. Notre exemple, s'il avait été concluant, aurait été une incitation pour les jeunes Ivoiriens à tenter un retour massif à la terre » (1). Une autre expérience conduite à quelques kilomètres de San Pedro avec 200 jeunes paysans modernes encadrés par la SODEPALM, a également connu 50 % de déperdition. Les candidats riziculteurs n'ont pas résisté aux difficiles conditions de vie malgré le revenu mensuel de 50 000 F.CFA que chacun pouvait tirer de l'exploitation de 2 ha. L'auteur de l'article voit dans cette importante déperdition, la persistance de l'influence citadine : « Habités aux facilités de la ville, à son mode de vie, à ses distractions, les citadins reconvertis rencontrent quelques difficultés à s'adapter à leur nouvelle condition » (2).

Enfin, le 23 mai 1984 Fraternité-Matin fait état d'une expérience de retour à la terre tentée par 20 jeunes déscolarisés au village de Brimbo situé à 30 km de la ville de Tiassalé. « Malheureusement, conclut le rapporteur, cette expérience a tourné court, et par manque d'encadrement, ces jeunes pleins de bonne volonté ont abandonné leurs activités en attendant des lendemains meilleurs » (3).

Mais le mot d'ordre lancé et ressassé porte quelques fruits : des volontaires que la crise économique et les compressions ou licenciements subséquents ont jeté dans la rue sans travail, attendent en ville que l'État leur apporte l'aide capable de les motiver pour le retour. En octobre 1983 le Comité National des Ouvriers Chômeurs invitait par voie de presse les éventuels candidats :

« Le Comité National des ouvriers chômeurs porte à la connaissance de tous les volontaires recensés et désireux de retourner à la terre dans le cadre de l'auto-suffisance alimentaire, que le secrétaire d'État à l'Agriculture (4) organisera à leur intention, une

séance de travail, le mercredi 5 octobre 1983 à 16 heures au 2<sup>e</sup> étage de l'Immeuble de la Caisse de Stabilisation » (5).

Présent à cette rencontre, nous en avons tiré l'impression d'une absence de véritable motivation de la part des jeunes chômeurs qui attendent tous l'assistance de l'État. Après sept minutes de discours introductif, le secrétaire d'État leur laisse la parole. Nous avons retenu quelques-unes des interventions. L'un des jeunes interroge : « Étant déscolarisé je suis d'accord pour retourner à la terre, mais est-ce que le pays a mis à notre disposition les moyens nécessaires? Il faut que notre courage soit payé en retour! Il en faut, en effet, du courage, pour quitter Abidjan, même lorsqu'on y vit sans moyen! Et l'État qui n'a rien fait pour les maintenir au village doit en payer le prix! Un second : « Le retour à la terre n'est-il pas un moyen de vous débarrasser de nous? Est-ce que l'appel lancé si fort ne créera pas de fausses illusions? Est-ce que ce ne sera pas une voie sans issue? » Un troisième réclame des encadreurs blancs parce que les encadreurs ivoiriens ont « mangé l'argent » lors d'une expérience qui regroupait cinquante quatre jeunes. (Applaudissements dans la salle). Le Secrétaire d'État : « Les Blancs vont-ils vous apprendre à planter le laro? », puis : « Les encadreurs seront Ivoiriens et nous prendrons des dispositions pour qu'ils ne « mangent » pas l'argent ». Ensuite il résume la philosophie du gouvernement qui est de « vous aider à vous passer de l'aide de l'État, à vous prendre en charge afin que vous n'enviez pas ceux qui restent en ville (...). Ce n'est pas une obligation pour l'État de vous installer, il veut seulement encourager ceux qui exécutent les mots d'ordre du Parti par des mesures d'incitation » qui seront des prêts d'installation à des taux d'intérêt bonifié : 6 % au lieu de 14 % s'il s'agit de jeunes.

Là encore nous nous référons à l'histoire pour rappeler qu'entre 1930 et 1946, c'est-à-dire à cette période qui a vu la criminalité s'accroître dans les deux grandes villes de l'époque (Bassam et Abidjan), l'Administration coloniale avait préconisé le retour à la terre de jeunes scolarisés sans emploi qui pouvaient devenir des « aigris », des « mauvais esprits » et même des « révolutionnaires ». La crise économique de 1929 qui entraîne une importante diminution des emplois, incite les autorités à « accentuer la ruralisation de l'enseignement primaire » afin de maintenir sur place les candidats au départ.

(1) Cf. Fraternité-Hebdo n° 1245 du 10 mars 1983 : 16. Cet hebdomadaire est le journal du Parti.

(2) Extraits de « Yamoussoukro, cœur de la Côte d'Ivoire » publiés dans « Le Livre Vert de l'auto-suffisance alimentaire », op. cit. : 80.

(3) Voir Fraternité-Matin du 23 mai 1984 : 10.

(4) Depuis le 18 novembre 1983, le Secrétaire d'État en question est devenu Ministre du Développement rural.

(5) Voir Fraternité-Matin du 4 octobre 1983 : 2.

L'enseignement agricole que souhaitent les paysans ivoiriens d'aujourd'hui était à l'honneur, et comme cela arrive souvent, ce sont les Africains eux-mêmes qui firent pression sur l'Administration pour fermer les écoles rurales considérées comme des freins à leur légitime désir d'accéder à la civilisation (1). Que n'a-t-on pas tiré des leçons de ces événements dont la connaissance appelle nécessairement la mise en place d'une politique éducative et démographique adéquate ?

Nous ne pouvons clore ce chapitre sans rendre un hommage mérité à ces jeunes, ivoiriens comme étrangers, qui ont choisi d'inventer, d'imaginer ou de créer des petits métiers dont l'exercice leur permet de survivre sans rien attendre de l'État (2).

Tandis que les industries importées d'Occident aspirent à la promotion d'objets nouveaux créés pour susciter des besoins nouveaux, les inventeurs de petits métiers scrutent la vie quotidienne pour y déceler les besoins qui y naissent spontanément. Entre la satisfaction des vrais besoins nés des contraintes de la vie, et celle des besoins souvent superflus créés pour accroître un capital, il y a visiblement un fossé, fossé qui sépare le secteur dit moderne du secteur dit informel. Ce que délaisse le premier pour des raisons de rentabilité économique parce que le bénéfice s'y révèle insignifiant, le second l'exploite intelligemment, rarement pour faire fructifier un capital quelconque qui fait trop souvent défaut, souvent pour vivre au jour le jour du métier imaginé.

Que le Capital se montre incapable et non ambitieux de faire face à tous les vrais besoins, petits ou grands, rentables ou non... voici la chance et l'une des raisons de la prolifération des petits métiers. Que ces petits métiers servent de relais au capital en remplissant le vide qu'il ne veut ni ne peut occuper, voilà qui résoud maints petits problèmes socio-économiques dont l'amplification — s'ils ne trouvaient aucune solution — pourrait conduire imperceptiblement mais sûrement à des explosions sociales : quand les pauvres n'ont plus les moyens de survivre, ils deviennent dangereux. Ardent défenseur du libéralisme dont il brandit les vertus contre l'épouvantail communiste, le Président F. HOUPHOUËT-BOIGNY le sait bien qui redoute la misère : « *la misère est mauvaise conseillère et dans ce monde divisé où s'affrontent deux idéologies, la*

*misère sera le lit du communisme et non pas l'alliée du libéralisme* » (3).

Puisque les petits métiers jouent le rôle de soupape de sécurité, puisqu'ils permettent à des milliers de sans-travail de vivre sans rien attendre de l'État, puisque les productions et services de ce secteur sont une solution à la vie chère parce que les bourses les plus démunies y ont accès... il est permis de croire que le communisme ne germera pas de sitôt en Côte d'Ivoire.

Si en étant tout le contraire d'un « *pays socialiste (...)* notre ambition est de réaliser (...) un social des plus hardis » (4), si, en conséquence, passant du discours à sa réalisation concrète, « *l'État a dû prendre en main les tâches à caractère social et s'efforcer ainsi de procurer l'aide matérielle et morale que la dure vie de la ville, et l'égoïsme qu'elle engendre, refusaient aux nécessiteux* » (5) ... nous ne devons pas perdre de vue qu'à l'ombre de ces actions sociales, les petits métiers et leur population de citoyens imaginatifs et courageux relayent admirablement l'État dans ce qu'il ne peut faire et qui relève de l'initiative privée.

Imaginez qu'un de vos vêtements vienne à se découdre ou se déchirer alors que vous n'avez nullement l'intention de vous en séparer, auriez-vous recours à l'aide de l'État pour le raccommoder ? Si votre épouse est absente ou ne sait pas rapiécer, et que par bonheur vous aperceviez dans la rue un tailleur ambulant, machine sur la tête, prêt à monnayer son service contre une pièce de 50 F ou de 100 F, hésiteriez-vous à lui faire appel ? Les tailleurs ambulants, tous Ghanéens, sillonnent les rues des dix communes d'Abidjan de 7 heures à 18 heures environ pour récolter durement mais patiemment 1 500 F à 3 000 F de recette quotidienne. Les laveurs de voitures, ivoiriens, ghanéens et maliens se font 4 à 8 000 F. CFA par jour. Les petites ivoiriennes (11 à 15 ans) laveuses de pieds au sortir du marché boueux d'Abobo-Gare, gagnent entre 500 et 1 000 F qu'elles confient à leurs mères, ou au banquier du pauvre qui passe toute sa journée à encaisser ce que ses clients veulent bien économiser : 100 F, 150 F, 300 F ou plus suivant leurs gains. A la fin du mois il restitue la somme de 3 000 F à celui qui verse 100 F par jour, en retenant le prix de son service qui coûte un seul versement de 100 F ;

(1) Voir Paul DESALEMAND, Histoire de l'éducation en Côte d'Ivoire. Tome I. Des origines à la conférence de Brazzaville. Abidjan, CEDA, 1983 : 172-173.

(2) Ce qui suit est un bref aperçu de notre livre : Les petits métiers à Abidjan. L'imagination au secours de la conjoncture, à paraître fin 1984 aux Éditions Karthala à Paris.

(3) Voir Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Textes de référence, Fraternité-Hebdo : 157.

(4) Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, 4<sup>e</sup> Congrès du PDCI-RDA, 1965.

(5) Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, 7<sup>e</sup> Congrès du PDCI-RDA, 1980.

sur 3 000 F récoltés il vous rend 2 900 F, et c'est l'ensemble des services qui le font vivre.

Les pédicures et manucures qui, armés de petits ciseaux bien affûtés se promènent dans les rues en quête d'ongles des pieds ou des mains à couper, sont tous venus du Niger pour gagner leur vie, et ils la gagnent à raison de 1 500 à 3 000 F par jour en réclamant 100 F à chaque client.

Les coiffeuses guinéennes et maliennes installées en plein air en face du marché de Treichville, attendent leurs clientes pour exécuter sur leurs têtes de belles tresses qui coûtent deux fois moins cher qu'au salon de coiffure.

Et le vendeur de racines ou branches d'arbres, soigneusement découpées et exposées sur des tables installées sur les trottoirs du Plateau, quartier des affaires et du commerce? Ses cure-dents sont baptisées « démarreurs » sexuels, c'est-à-dire aphrodisiaques! La liste est inépuisable : vendeurs d'articles divers aux feux tricolores (Maliens et Nigériens), fabricantes de savon à partir des déchets de l'usine Blohorn (Maliennes), jardiniers ambulants (Burkinabè), horticulteurs (Burkinabè), écrivains publics (Ivoiriens et Sénégalais), vendeurs ambulants de café noir et de thé dans des bouteilles isothermes (Sénégalais et Nigériens) ... Des milliers de jeunes plus ambulants que sédentaires, sur pieds dès 6 heures chaque jour, sans trêve dominicale pour la majorité, entament de rudes journées de travail qui les occupent plus honorablement que la pratique des délits sus-mentionnés. Ne méritent-ils pas un grand hommage? Ils sont loin de nos privilégiés!

## Conclusion

Les conclusions qui se dégagent de ce vaste tour d'horizon seront de trois ordres, à savoir :

- (1) Imaginer les moyens de juguler l'exode rural.
- (2) Mettre l'accent sur l'effort individuel.
- (3) Rééquilibrer l'assistance de l'État pour une meilleure justice sociale.

### (1) L'EXODE RURAL

Puisque nous en connaissons les causes qui sont essentiellement le manque de statut du jeune au village, l'attraction des modèles urbains et la précarité des conditions matérielles de vie, il suffirait d'imaginer les moyens susceptibles de renverser le mouvement.

Le vieillissement de la population rurale qui se vide de ses bras les plus valides et la monotonie qui s'en suit, devraient être quelques-uns des arguments

à retenir pour sensibiliser les aînés et les vieux afin que, dans leurs propres intérêts, ils consentent à accorder plus de liberté et de moyens matériels à leurs progénitures. Les jeunes, analphabètes ou lettrés, trop perméables aux influences citadines, préserveront, en revanche, quelques normes de conduite parmi lesquelles le fameux droit d'ainesse que l'on ne peut combattre sans désorganiser toute la société rurale. La valorisation des modèles culturels ruraux aussi bien à l'école qu'à travers tous les média devraient en être le préalable. Si, dans le même temps, les autorités acceptaient de renverser la politique de redistribution des richesses en revenant à l'engagement pris par le Chef de l'État le 30 avril 1959 « d'accorder aux masses rurales une attention particulière et affectueuse », tout irait pour le mieux. Les 52 % du revenu intérieur qui étaient affectés au monde rural en 1960 peuvent encore parfaitement se justifier aujourd'hui, et les paysans en tireraient davantage de profits que des révérences spectaculaires dont ils sont l'objet de la part des gouvernants.

### (2) L'EFFORT INDIVIDUEL

L'exemple des petits métiers dont les pratiquants parviennent à se suffire à eux-mêmes tout en travaillant honnêtement, et surtout en relayant l'État et le Capital dans ce qu'ils ne peuvent faire... devrait être encouragé.

Les jeunes étrangers qui peuplent en majorité ce monde, indiquent souvent le chemin aux Ivoiriens habitués à la facilité. Citer en exemple ces travailleurs autonomes et imaginatifs pourrait susciter d'autres vocations. Et l'État en tirerait un grand profit dans la mesure où les petits métiers permettent à la grande majorité des citadins démunis d'accéder à des biens et services que n'offrent pas le Capital et ses structures modernes.

### (3) L'ASSISTANCE DE L'ÉTAT

Partant de l'idée que les individus trop souvent assistés se révèlent à la fois exigeants, égoïstes et incapables du plus petit effort dans la concurrence socio-économique toujours plus ardue, l'État devrait pour une meilleure éducation et une meilleure formation humaine, réduire les privilèges qu'il accorde aux étudiants justement considérés comme les futurs cadres et dirigeants du pays. Ce que l'État acceptera de perdre aujourd'hui en paix sociale en minimisant la domestication, d'ailleurs précaire, de la jeunesse estudiantine par l'octroi d'avantages immodérés, il le gagnera dans la qualité morale et intellectuelle des dirigeants de la Côte d'Ivoire de demain.